



AFEAS

Association Féminine d'Éducation
et d'Action Sociale

PRÉSENTATION DE L'AFEAS
sur l'équité fiscale pour la famille
avec enfants à charge

.....
.....
.....

*devant le Comité permanent des finances
de la Chambre des Communes*

Siège social
5999 rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1K6
Téléphone: (514) 251-1636
Télécopieur: (514) 251-9023

Lise Tremblay, chargée du
Huguette Labrecque, prési
14 mai 1999

PRÉSENTATION DE L'AFEAS SUR L'ÉQUITÉ FISCALE POUR LA FAMILLE AVEC ENFANTS À CHARGE

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) est un organisme qui regroupe 19 000 femmes à travers le Québec. Les recommandations présentées dans ce document représentent la position des membres, adoptée lors d'assemblées générales qui se tiennent annuellement en août. L'AFEAS, par ses études, ses recherches et ses actions, a toujours mis de l'avant de meilleures conditions de vie pour les femmes et leur famille. L'AFEAS travaille depuis près de vingt ans, à faire reconnaître le travail non rémunéré accompli par les parents auprès de leurs enfants.

La présentation d'aujourd'hui nous permet de réaffirmer l'importance de reconnaître le rôle social des parents. Nous croyons qu'une plus grande équité fiscale entre les familles à revenu unique et celles à deux revenus pourrait être une façon de le faire. Pourquoi le régime fiscal canadien pénalise-t-il les familles dont un des parents demeure à la maison pour s'occuper de ses enfants? Nous espérons que cette consultation apportera des propositions de solutions qui respectent les divers types de familles ainsi que le choix des parents face à leur rôle parental.

Dans le cadre de cette consultation, nous avons regroupé les recommandations touchant plus directement la fiscalité des familles et les principes que l'AFEAS a toujours défendus:

- **l'universalité des programmes,**
- **la transformation des exemptions en crédit d'impôt remboursable,**
- **l'équité horizontale.**

Nos ressources financières et humaines ne nous permettent pas, dans un délai aussi court, de développer tous les aspects de la fiscalité des familles. Par contre, nous croyons que les principes exposés pourront faire avancer la réflexion de votre gouvernement sur l'équité entre les familles et sur l'importance et l'urgence de reconnaître le rôle parental par des mesures fiscales concrètes.

Les changements apportés par le gouvernement fédéral, en regard des programmes destinés aux familles, ont fait disparaître le principe d'universalité. L'AFEAS a toujours défendu l'universalité des programmes de soutien aux enfants reconnaissant ainsi l'importance des enfants pour la collectivité. Ils formeront la société de demain, seront les travailleurs et payeurs de taxes qui supporteront à leur tour les générations futures. De plus, c'est une façon de reconnaître le rôle parental et la contribution des femmes qui, majoritairement, dispensent les soins aux enfants.

Par conséquent, les prestations ou allocations doivent être versées à tous les parents, sans exception, et spécifiquement aux personnes qui dispensent les soins. Les programmes universels ont été remplacés par des programmes d'assistance et privent une bonne partie de la classe moyenne de soutien financier pour leurs enfants. La désindexation des programmes a fait perdre de l'argent aux familles et aux femmes en particulier. Malheureusement, l'approche du gouvernement fédéral n'aide pas à l'élimination de la pauvreté des enfants et des familles, elle étend l'appauvrissement.

Certaines familles feront le choix de se priver d'avantages financiers pour être responsables elles-mêmes de l'éducation de leurs enfants. Le gouvernement se doit de les supporter en les traitant comme toutes les familles plutôt qu'en leur faisant payer plus d'impôt. Nous pensons qu'avec la volonté politique d'améliorer le sort des familles à revenu unique comme celui des familles à deux revenus, le gouvernement pourrait étudier des formules équitables pour toutes. Quand nous parlons de transformer le système d'exemption d'impôt par un système de crédit d'impôt remboursable à la personne qui donne les services, ou d'accessibilité aux crédits pour frais de garde pour les parents qui gardent leurs enfants, nous sommes bien conscientes que ces changements demandent une refonte des lois et des termes de l'impôt. Pouvons-nous espérer qu'un gouvernement qui se dit prêt à investir dans la famille et dans la lutte à la pauvreté des familles et des enfants, étudie et recherche des solutions pour y arriver avec le plus de justice et d'équité possible?

Le gouvernement doit adopter une nouvelle stratégie qui vise à égaliser les chances et à répartir de façon équitable le fardeau entre les couples avec enfants et ceux qui n'en ont pas. Les programmes de soutien aux familles doivent être financés par l'ensemble des contribuables et non à partir de ponctions effectuées dans les budgets qui sont déjà attribués aux familles avec enfants.

En conclusion, nous vous présentons les principales recommandations de l'AFEAS concernant la fiscalité des familles.

L'AFEAS recommande:

1. Que le gouvernement fédéral ajuste le taux d'imposition afin que le couple à un revenu ne paie pas plus d'impôt que le couple à deux revenus.
2. Que le gouvernement fédéral applique le principe d'universalité dans les programmes de soutien aux enfants.
3. Que le gouvernement fédéral élargisse l'éligibilité à l'exemption pour frais de garde en la transformant en un crédit d'impôt remboursable accordé au parent qui garde son enfant à la maison.

4. Que le gouvernement fédéral accorde un crédit d'impôt remboursable et universel à toute personne de 18 ans et plus en guise de remplacement des exemptions personnelles et de conjoints.
5. Que le gouvernement fédéral révise son système fiscal de façon à remplacer le principe des exemptions d'impôt par un principe de crédits d'impôt uniformisés et remboursables s'il y a lieu, à la personne concernée.